

19/9°) REGULARISATION de la SUBVENTION départementale de 500.000 Rs au Budget de la Commune pour l'exercice 1952.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Septembre 1952

Mesdames,

Messieurs,

Un avis de crédit n° 2294 du 2 Septembre 1952, de la somme de 500.000 Rs a été adressé à la Perception de Saint-Denis ayant pour objet "Acompte sur la subvention de UN MILLION de francs accordés par la Commission départementale pour réfection et embellissement de la Place Sarda Garriga."

Cette somme a été encaissée.

En conséquence, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation de cette allocation, tant en recettes qu'en dépenses, au budget de la Commune pour l'exercice 1952./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Recettes chap. XVI art. 10  
Dépenses chap. XXXVI art. 10

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
Saint-Denis le 27 juin 1953  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé Gouarini

Approuvé  
Saint-Denis le 1<sup>er</sup> juillet 1953  
P. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé A. Petit